

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

VU la Constitution ;

Visa CF n° 0052

VU le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;

Sur proposition du Ministre de la Santé ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 30 avril 2019 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Mamadou DRABO, Mle 42 776 V, Attaché de santé est nommé Conseiller technique.



ARTICLE 2 : Le Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 20 juin 2019

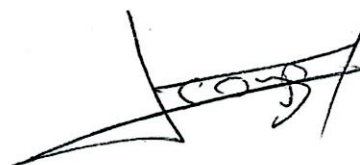
Le Premier Ministre



Christophe Joseph Marie DABIRE



Roch Marc Christian KABORE

Le Ministre de la Santé



Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO